

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 2 février 2015**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 2 février 2015 à 19h45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu.

Absences :   Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                  Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                  Madame la conseillère Diane Thériault  
                  Madame la conseillère Carole Laroche

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

À 20h45, Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu constatent l'absence de quorum et ajournent la séance, le tout conformément à l'article 155 du *Code municipal du Québec*.

---

Considérant que, lors d'une séance ultérieure, le Conseil municipal devra fixer une nouvelle date à laquelle sera traitée la demande de dérogation mineure No 2014-DER-1077;

Considérant qu'un avis public d'au moins 15 jours doit être donné avant la tenue de la séance durant laquelle une dérogation mineure est soumise au Conseil municipal;

En conséquence :

- la date à laquelle la demande de dérogation mineure No 2014-DER-1077 sera traitée ne peut être fixée pour l'instant; et
- aucun avis d'ajournement de la présente séance ne sera donné.

---

Mario van Rossum, maire

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière